

MÈRE ALCOOLIQUE

Par Zeyrpa Postée le 18/05/2018 21:23

Bonjour,

Je viens vers vous car j'en peux plus. J'ai aujourd'hui 20 ans et ça doit faire bien 10 ans que ma mère boit. Quand j'étais petit je comprenais pas pq elle était bizarre. Puis en grandissant j'ai compris. Elle a perdu son père il y a 4 ou 5 ans, sa soeur il y a 1 ans. Ce sont d'assez bonnes raisons pour boire. En plus de ça, ça va pas du tout avec mon père. Il a flirté avec une de ses collègues. Raison de plus. Pour parler de mon père, il a toujours choisi l'option de rien dire quand elle s'énervait, quand elle avait bu ou pour tout autre raison. Plusieurs fois j'ai essayé de lui dire qu'il fallait l'aider mais il me répondait "Essaye toi, moi elle ne m'écoute plus". Ma mère en plus de l'alcoolisme est insupportable en temps normal. Sale caractère, crit, râle tout le temps. Donc mon père essayé de s'évader au maximum de la maison avec le sport. Je le comprend. Mais du coup raison de plus pour l'alcoolisme de ma mère. Elle travaille à "mi-temps". Elle est donc souvent à la maison. Ça aide pas, elle rumine tout le temps et a pas vraiment d'activité qui lui permettent de pas penser à ses problèmes. Donc elle est toute la journée à penser à sa et au bout d'un moment elle craque. Je vivais ça quand j'étais à lycée. Maintenant que je suis étudiant je suis pas là de la semaine mais quand je rentre le week end il y a au moins un jour ou elle est saoule. Ça me met hors de moi, j'ai envie de l'insulter. C'est plus possible. J'ai de nombreuses fois consulter les pages d'addictologie. Je sais que c'est une maladie, que faudrait pas le lui reprocher etc mais c'est compliqué. On en a parlé plusieurs fois. Il y a un mois elle m'a dit qu'elle arrêterait. Résultat je rentre de stage et sur 2 week end, elle a été saoule 2 fois. En sachant que je sais pas comment ça se passe la semaine mais ça doit être pire. Je sais plus quoi faire, elle est suivi par qqn mais ça a pas l'air d'être bien efficace. Si vous avez des conseils pour lorsqu'elle rentre saoule, pour l'aider à arrêter, les différentes possibilités pour arrêter etc..

Mise en ligne le 22/05/2018

Bonjour,

Vous nous décrivez une situation où votre mère s'alcoolise régulièrement depuis une dizaine années, cela a des conséquences sur son humeur mais également sur les relations dans votre cercle familial.

Vous mettez en relation ses consommations persistantes avec des décès de ses proches il y a quelques années.

Il est vrai que beaucoup de consommateurs excessifs d'alcool sont des personnes en souffrance et qui peuvent faire souffrir leur entourage.

L'alcool avant de devenir un problème avec les conséquences multiples qu'il peut engendrer est avant tout souvent utilisé comme une solution pour tenter d'atténuer, même momentanément, une souffrance ressentie par le consommateur excessif.

De cette consommation régulière et/ou excessive, une addiction peut naître.

Vous semblez souffrir de cette situation et du fait que votre père ait d'une certaine manière un sentiment d'impuissance pour aider votre mère et passe du temps à "s'évader" du domicile en faisant des activités.

Vous souhaiteriez que cette situation d'alcoolisation entraînant des ivresses chez votre mère puisse cesser.

Nous sommes sensibles au fait que vous ayez grandi dans ce cadre et ce contexte que vous ressentez désormais comme de moins en moins supportable, jusqu'au point d'avoir des pensées de violence verbale à l'encontre de votre mère.

Il est très difficile pour l'entourage de personnes dans l'alcool d'amener ces dernières vers une démarche de soin si elles sont dans le déni.

On ne peut en effet forcer une personne dans une addiction à se soigner contre son gré. La loi ne permet pas une contrainte de cette sorte. De plus si cela ne vient pas du consommateur lui-même, la démarche de soin ne serait être efficace.

Néanmoins, au vu de ce que vous avez vécu depuis votre enfance et de ce que vous continuez à traverser lorsque vous rentrer de stage, il nous paraît important que vous soyez soutenu par une aide extérieure.

Il existe des professionnels formés pour accompagner, soutenir et conseiller les personnes de l'entourage des buveurs d'alcool excessif.

Ces professionnels (médecin addictologue, psychologue, infirmier...) peuvent accueillir dans un cadre individuel et sans jugement, de manière confidentielle et non payante.

Vous pouvez bénéficier de ce type d'accompagnement dans un Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA). Nous vous mettons en fin de message des coordonnées de CSAPA à proximité du lieu d'habitation que vous nous avez indiqué.

Si vous désirez échanger d'avantage de cette situation vous pouvez contacter un de nos écoutants.

Nous sommes accessibles tous les jours soit par téléphone au 0 980 980 930 de 8h à 2h du matin (appel anonyme et non surtaxé) soit par le tchat de notre site Alcool Info Service de 14h à Minuit.

Bien cordialement.

POUR OBTENIR PLUS D'INFORMATIONS, N'HÉSITEZ PAS À PRENDRE CONTACT AVEC LES STRUCTURES SUIVANTES :

ASSOCIATION ADDICTIONS FRANCE - CSAPA D'AMBERT

43 Avenue Georges Clémenceau
63600 AMBERT

Tél : 04 86 11 24 29

Site web : addictions-france.org/

Secrétariat : Mercredi et vendredi de 9h30 à 12h30 et de 13h à 17h

Accueil du public : Mercredi et vendredi de 9h30 à 12h30 et de 13h à 17h

Consultat° jeunes consommateurs : mercredi de 13h à 17h

COVID -19 : Septembre 2021: Accueil sur place dans le respect des gestes de précaution.

[Voir la fiche détaillée](#)

ASSOCIATION ADDICTIONS FRANCE-CSAPA-SERVICE DE PRÉVENTION ET DE FORMATION EN ADDICTOLOGIE

80 boulevard François Mitterrand
63000 CLERMONT FERRAND

Tél : 04 73 34 74 80

Site web : addictions-france.org/

Secrétariat : Le lundi, le mercredi et le vendredi de 9h à 16h45, le mardi de 10h à 19h45 et le jeudi de 12h à 16h45

Accueil du public : Le lundi, le mercredi et le vendredi de 9h à 16h45, le mardi de 10h à 19h45 et le jeudi de 12h à 16h45

Consultat° jeunes consommateurs : Assurée par une psychologue et un éducateur spécialisé.

Substitution : Centre de délivrance : les lundis, mercredis et vendredis de 10h à 13h et les mardis et jeudis de 12h30 à 15h30

COVID -19 : Septembre 2021: Accueil sur place, sur rendez-vous. Port du masque obligatoire. Le pass sanitaire n'est pas obligatoire.

[Voir la fiche détaillée](#)

ASSOCIATION ADDICTIONS FRANCE - CSAPA ANTENNE D'ISSOIRE

5 Avenue de la Gare
63500 ISSOIRE

Tél : 04 73 71 29 29

Site web : addictions-france.org/

Secrétariat : Lundi, mercredi et jeudi de 9h à 12h30 et de 13h à 17h30, Mardi de 10h à 12h30 et de 13h30 à 19h30. Répondeur le mardi de 12h30 à 15h.

Accueil du public : Lundi, mercredi et jeudi de 9h à 12h30 et de 13h à 17h30, Mardi de 10h à 12h30 et de 15h à 19h30.

COVID -19 : Septembre 2021: entretiens sur place dans le respect des gestes de précaution. Pass sanitaire obligatoire pour les accompagnants.

[Voir la fiche détaillée](#)

En savoir plus :

- L'alcool et vos proches